

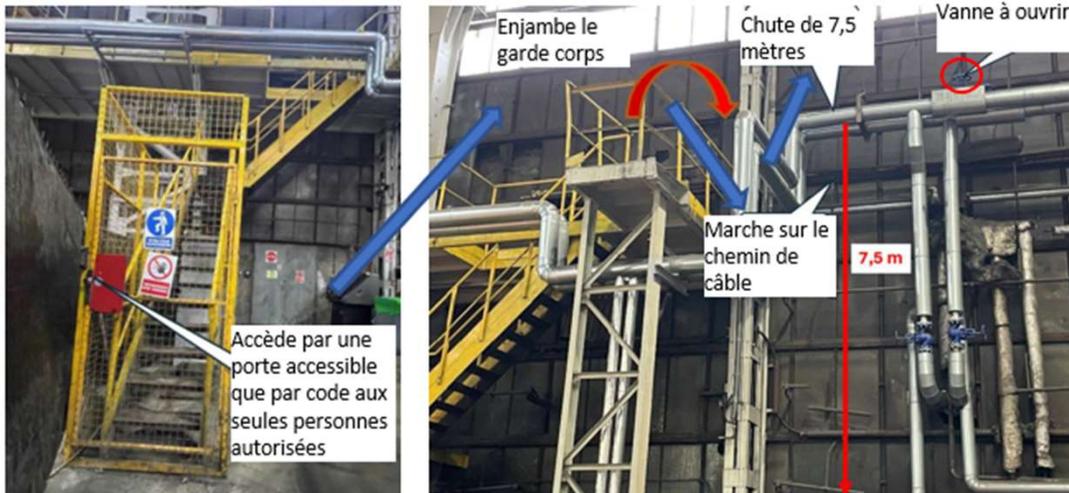


## Minute sécurité Alerte accident mortel chute hauteur

Le 15 janvier 2024, sur un site AMDS à Cracovie (PL), un agent d'une Entreprise Extérieure de 64 ans a fait une chute mortelle de 7,5 mètres. Pour accéder et ouvrir une vanne d'eau chaude (non accessible sans utilisation d'une nacelle ou d'un échafaudage), il a :

- > Franchi sans autorisation une porte contrôlée par un code
- > Enjambé un garde-corps
- > Marché sur un chemin de câbles, d'où il est tombé de 7,5 m

**Deux collègues présents dans la halle ne sont pas intervenus pour l'empêcher d'intervenir**



## ENSEIGNEMENTS

1. Je n'emprunte pas un accès réglementé sans autorisation
2. Je ne m'expose pas à un risque en franchissant une protection collective
3. Je n'interviens pas en hauteur sans protection collective (ou individuelle selon les cas)
4. Si je vois une personne qui s'expose à un risque, j'interviens



Règle d'Or N°2  
J'utilise tous les moyens de protection contre les chutes

